



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

Le 28 novembre 2014, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard ó SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent ó BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €, ouverte en 2012, reconduite en 2013, arrive à échéance au 31/12/2014.

Après concertation avec le Crédit Mutuel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 € jusqu'au 30 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la reconduction de la ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : jusqu'au 30 juin 2015
- Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,90 point
- Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission : 150 € payables à la signature du contrat
- Commission de non utilisation : 0,25% calculée sur le montant non utilisé quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

Le 28 novembre 2014, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard ó SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent ó BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Travaux de voirie ó Emprunt

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de voirie, ainsi que sur la situation financière de ce projet.

Après examen, il s'avère qu'il convient de souscrire un emprunt afin de compenser les retards de versement de subventions, le remboursement de la TVA, et pallier l'attente de la vente de parcelles à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 100 000 €, dont le remboursement s'effectuera trimestriellement.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

- Taux réel d'intérêt : 2,73
- Durée : 15 ans

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant de ce prêt.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

Le 28 novembre 2014, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard ó SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent ó BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Amortissements subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable, l'amortissement des subventions versées aux organismes publiques est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des subventions versées au Syndicat de la Nied à 5 ans.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

Le 28 novembre 2014, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard & SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent & BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain & GROSSE Muriel & GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** SATESE & Avenant convention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du SATESE, la commune de Sorbey bénéficie d'appui technique pour l'exploitation de son système de dépollution.  
Cette prestation fait l'objet d'une convention entre la Collectivité et le Département.  
Il donne lecture d'un avenant à cette convention de mission d'assistance technique émanant du Département, ayant pour but de fixer le coût de la mission.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Département.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil quatorze, le vingt huit novembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard ó SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent ó BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Travaux église ó demande de subvention réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux à l'église, à savoir remise à neuf d'une partie de la zinguerie.

Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise LEONARD pour un montant HT de 3 405 €, soit 4 086 € TTC

Cette opération sera inscrite au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire, pour aider au financement de ce projet.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

Le 28 novembre 2014, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard & SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent & BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain & GROSSE Muriel & GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Travaux église & Demande de subvention au Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux à l'église, à savoir mise à jour conformité électrique, motorisation du clocher, et remise à neuf d'une partie de la zinguerie.

Il présente à l'assemblée les devis :

- De l'entreprise BODET, pour un montant HT de 2 811 €, soit 3 373,20 € TTC (électricité)
- De l'entreprise LEONARD, pour un montant HT de 3 405 €, soit 4 086 € TTC (zinguerie)

Ces travaux seront inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Régional pour aider au financement de ce projet.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

Le 28 novembre 2014, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard ó SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent ó BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Chasse 2015/2024 ó Nomination estimateur de dégâts de gibier rouge

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la nomination d'un estimateur pour constater les dégâts causés par le gibier, à l'exclusion de ceux dont l'origine est due aux sangliers.

Avec l'accord de l'intéressé, le Conseil Municipal propose de nommer Monsieur Hervé SENSER, exploitant agricole, domicilié à LEMUD, pour procéder à l'évaluation des dommages causés par les gibiers, pendant toute la durée du bail de chasse.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

Le 28 novembre 2014, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard ó SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent ó BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Chasse 2015/2024 ó indemnité de secrétariat

Le Conseil Municipal, considérant le travail supplémentaire demandé à l'occasion des réunions préparatoires à la location de la chasse communale, alloue à la secrétaire de Mairie une indemnité de secrétariat forfaitaire de 100 ¤.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

Le 28 novembre 2014, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard ó SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent ó BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Chasse 2015/2024 ó Montant des remises sur la répartition du produit de la chasse

Suite à la location de la chasse communale pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024, le Conseil Municipal fixe le montant des remises sur la répartition du produit de la chasse comme suit :

- 4% du produit pour la secrétaire pour confection des listes de répartition
- 2% au Receveur Municipal sur le recouvrement du produit, et 2% sur les sommes effectivement payées aux propriétaires.

Toutes les sommes doivent être reversées aux propriétaires, quel qu'en soit le montant.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

Le 28 novembre 2014, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard & SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent & BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain & GROSSE Muriel & GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** SIVT & Adhésion Communauté de Communes du Sud Messin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Sud Messin au SIVT pour l'intégralité de son périmètre.  
Il donne lecture de la motion du comité syndical du 3 novembre 2014, donnant un avis favorable à cette demande.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Sud Messin au SIVT.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil quatorze, le vingt huit novembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard ó SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent ó BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Salle socioculturelle : nouveaux tarifs

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de modifier les tarifs de location de la salle socioculturelle comme suit :

Location salle socioculturelle			
Habitants de Sorbey			
	Salle Tables et chaises	Salle + cuisine	Salle + cuisine + vaisselle
Week end du vendredi 14 H00 au lundi 9H00	250 €	350 €	380 €
Journée supplémentaire Week end	50 €	100 €	115 €
Journée J 9H00 à J+1 9H00	100 €	200 €	230 €
Obsèques	gratuit		
Nouvel an			500 €

Location salle socioculturelle Personnes extérieures à Sorbey			
	Salle Tables et chaises	Salle + cuisine	Salle + cuisine + vaisselle
Week end du vendredi 14 H00 au lundi 9H00	350 €	450 €	480 €
Journée supplémentaire Week end	100 €	150 €	165 €
Journée J 9H00 à J+1 9H00	200 €	300 €	330 €
Obsèques			100 €
Nouvel an			600 €

CAUTION : 1 000 €

OPTION VIDEO : + 20 €

CAUTION AVEC VIDEO : 2 200 €

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

**SORBEY**

**N° 14.67**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

Le 28 novembre 2014, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard ó SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent ó BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Virements de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 6531 sont insuffisants.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Article 61551 : - 1 120,00 €

Article 6531 : + 1 120,00 €

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 20/11/2014

**Date d'affichage :** 02/12/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil quatorze, le vingt huit novembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard ó SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent ó BRIOT Jean-Paul  
BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Virements de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts au chapitre 11 et au chapitre 66 sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

**CHAPITRE 11**

Article 60612 : + 354,69

Article 6413 : - 354,69

**CHAPITRE 66**

Article 668 : + 18,15

Article 6413 : - 18,15

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 02/12/2014  
Et publication le 02/12/2014

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 28/11/2014  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »